

### FORMATION REQUISE

BTS Gestion forestière (BAC + 2).

### MISSIONS PRINCIPALES

Très proche du terrain, le technicien forestier sylvicole est un véritable gestionnaire de la forêt. Il est l'interface privilégiée entre le propriétaire et la coopérative. Il gère un portefeuille de propriétaires (adhérents ou tiers) et en assure le suivi complet. Il a également pour mission de concourir au développement de la coopérative par la recherche de nouveaux adhérents.

Ses missions principales sont les suivantes :

- Entreprendre des visites de parcelles forestières et effectuer des diagnostics de gestion, des expertises (devis, inventaires, rédactions...);
- Apporter un suivi personnalisé aux propriétaires forestières et identifier leurs besoins ;
- Etablir et suivre la mise en œuvre des documents de gestion durable (PSG, RTG, CBPS) ;
- Organiser, suivre et contrôler les travaux sylvicoles, de reboisement, d'équipement ;
- Rechercher de nouveaux adhérents, prospecter auprès des propriétaires non adhérents ;
- Participer à des opérations de développement et de vulgarisation auprès de propriétaires ;
- Collecter des informations et monter divers dossiers (demandes d'aides, assurance...);
- Participer au développement des adhésions à PEFC et au bon fonctionnement de la chaîne de contrôle des bois.

### COMPETENCES NECESSAIRES

Dans le cadre de son activité, le technicien forestier sylvicole travaille au bureau et sur le terrain. Il doit posséder des compétences professionnelles multiples pour exercer au mieux son métier :

- Excellentes connaissances du milieu forestier et des techniques sylvicoles ;
- Résistance et gout du travail sur le terrain (il travaille souvent dehors, par tous les temps) ;
- Aisance relationnelle et gout du contact, capacité à communiquer, sens de la pédagogie ;
- Sensibilité aux questions environnementales mais aussi aux questions de production ;
- Organisation, maîtrise des coûts des travaux ;
- Observation, réactivité, autonomie ;
- Bon esprit d'équipe (contacts fréquents avec les techniciens d'exploitation).

### PLACE DANS LA COOPERATIVE ET ENCADREMENT

Le Technicien forestier sylvicole est rattaché à un ingénieur forestier ou au directeur de la coopérative (ou le directeur d'agence selon la taille et le territoire d'intervention de la coopérative). Il travaille également sous les recommandations du responsable qualité sécurité et environnement s'il y en a un dans la coopérative. Selon l'organisation interne, le technicien peut-être autonome sur un secteur géographique défini ou intervenir en appui d'un technicien de secteur.

### PROGRESSION DANS LA STRUCTURE ET REMUNERATION

Après plusieurs années comme technicien forestier sylvicole, il pourra prétendre à évoluer comme ingénieur forestier.

Sa rémunération brute annuelle varie de 18 000 € à 35 000 € selon l'expérience, la taille de la coopérative et l'importance des surfaces gérées.